

RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00441
Numéro SIREN : 810 503 391
Nom ou dénomination : A.R.P.E (Anjou Restauration Plomberie Electricite)

Ce dépôt a été enregistré le 24/08/2020 sous le numéro de dépôt 9091

Greffe du tribunal de commerce d'Angers



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 24/08/2020
Numéro de dépôt : 2020/9091
Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Reconstitution de l'actif net

Déposant :

Nom/dénomination : A.R.P.E (Anjou Restauration Plomberie Electricite)
Forme juridique : Société à responsabilité limitée
N° SIREN : 810 503 391
N° gestion : 2015 B 00441



Greffe du tribunal de commerce d'Angers
BP 80003 - 19 rue René Rouchy 49055 ANGERS CEDEX 02
09:00 - 11:45, 13:30 - 16:30
Téléphone : 02.41.87.89.30
www.greffe-tc-angers.fr - www.infogreffe.fr

MD/2015 B 00441

A.R.P.E (Anjou Restauration Plomberie Electricite)
54 RUE HALOPE FRÈRES
49130 LES PONTS-DE-CÉ

Nos références : MD/2015 B 00441

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société à responsabilité limitée A.R.P.E (Anjou Restauration Plomberie Electricite)

54 RUE HALOPE FRÈRES
49130 LES PONTS-DE-CÉ

SIREN : 810 503 391

N° de gestion : 2015 B 00441

Le greffier soussigné constate le 24/08/2020 le dépôt, enregistré sous le numéro 2020/9091, des actes et pièces suivants :

- Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire - 27/06/2019
- Reconstitution de l'actif net

Récépissé délivré le 24/08/2020

Le greffier
ME PAILLE



M. Paille



M. Paille

ARRIVÉ AU GREFFE DE COMMERCE

LE 24 AOÛT 2020

SARL A.R.P.E

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.000 Euros

**Siège social : 54 Rue HALOPE FRERES
49130 LES PONTS DE CE**

RCS ANGERS : 810 503 391

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2019

Le 27 Juin 2019 à 19 heures au siège social de la société 54 rue Halopé Frères 49130 Les Ponts de Cé :

Sont présents :

--Monsieur Fabien JOUBERT

Propriétaire de 55 parts sociales, ci 55 PARTS

- Financière des Marronniers

Sarl au capital social de 80 000 €

Domicilié 10 rue du bas des éclateries 49 000 Angers

Immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés d'Angers

RCS numéro 803 404 342

Représentée par Monsieur Patrick JOUBERT en sa qualité de gérant

Propriétaire de 400 parts sociales, ci 45 PARTS

TOTAL DES PARTS SOCIALES PRESENTES 100 PARTS

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'Assemblée en entrant en séance.

Monsieur Fabien JOUBERT préside la séance en sa qualité de Gérant associé de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent la totalité des parts sociales ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant le quorum requis par la Loi, est déclarée régulièrement constituée, et peut donc valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- la copie de la lettre de convocation adressée aux associés ;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'Assemblée ;
- le rapport de la Gérance ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Certifié conforme à l'original

PS

F3



MMet

Puis le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions légales et réglementaires ont été adressés aux associés, ou tenus à leur disposition au siège social de la société pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Puis, le Président indique que l'Assemblée aura à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Reconstitution des capitaux propres de l'entreprise.
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de gestion de la gérance.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance, constate qu'après approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 présentant un bénéfice net comptable de 35965.57 Euros les capitaux propres de la SARL ARPE ressortent à la somme de 26 649.67 € pour un capital social de 10 000 €.

En conséquence, elle constate la reconstitution complète des capitaux propres de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des 100 parts sociales composant le capital social.

SECONDE RESOLUTION

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des 100 parts sociales composant le capital social.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par chacun des associés



Monsieur Fabien JOUBERT



Sarl Financière des Marronniers
représentée par Monsieur Patrick JOUBERT